

Compte rendu de réunion du 10 avril 2015

Etaient présents : MEDAMES BOTTIN L - COCHAUT R - LE BŒUF K
MESSIEURS CARON V- -CAVROT H- -FROTEY S-MENU N -PALLOTEAU M-VARLET J -TERRASSIN C

Etaient absents excusés :

Etaient absents : MADAME AUDE BONNET

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CAVROT

Approbation compte de gestion 2014 - COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,,

AFFECTATION DU RESULTAT 2015- COMMUNE

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2014 qui fait apparaître :

- **un excédent de fonctionnement** d'un montant de **208 439.59€**
- **un déficit d'investissement** d'un montant de **14 014.07 €**

Décide d'affecter au budget 2015, le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté, **compte 002** pour **194 425.52€**
- affectation couverture d'autofinancement **au 1068** pour **14 014.07**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir les taux suivants pour l'année 2015 :

TAXE D'HABITATION	18.25 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	16.02 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	21.66 %
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	27.52 %
Cotisation foncière des entreprises	24.13%

Aucune hausse d'imposition, malgré les baisses des dotations de l'Etat

Vote des subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accorde les subventions suivantes :

Comité des fêtes	700 €
C.C.A.S	300 €
ADMR	80 €
HARMONIE	50 €
RESTOS DU CŒUR	50 €
AMIC ACPG CATM GUIGNICOURT	25 €
U.N.C. (Section Guignicourt)	25 €

Approbation Budget primitif 2015 - COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2015, présenté par Monsieur Cédric TERRASSIN, Maire.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 39 665.64 euros
Recettes : 39 665.64 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses : 11 197.02 euros
Recettes : 13 573.98 euros

Approbation compte de gestion 2014 – ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- 4) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes
- 6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

AFFECTATION DU RESULTAT 2015- Assainissement

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2014 qui fait apparaître :

- **un excédent de fonctionnement** d'un montant de **27 830.96€**
- **un déficit d'investissement** d'un montant de **5 876.67 €**

Décide d'affecter au budget 2015, le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté, **compte 002** pour **21 954.29€**
- affectation couverture d'autofinancement **au 1068** pour **5 876.67 euros**

Approbation Budget primitif 2015 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2015, présenté par Monsieur Cédric TERRASSIN, Maire.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 39 665.64 euros

Recettes : 39 665.64 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses : 11 197.02 euros

Recettes : 13 573.98 euros